

« Louanges à Dieu,
Que la prière et la paix soient sur le prophète, sa famille et ses
compagnons,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il nous est agréable de nous adresser aux participants à ce deuxième forum des organismes chargés de la réglementation des télécommunications en Afrique et dans les Pays arabes. Nous lui avons accordé notre haut patronage, eu égard, à l'importance toute particulière que revêt la promotion du secteur stratégique des nouvelles technologies de l'information et de la communication, d'autant qu'il constitue un support fondamental pour la réalisation des desseins que nous nourrissons pour notre pays, en l'occurrence un développement global et intégré, une ouverture sur la modernité et une mise à niveau qui lui confère la capacité de relever les défis de la mondialisation et de s'insérer dans la société du savoir et de communication. Notre vœu, également, est que ce secteur contribue au raffermissement des liens puissants et séculaires de fraternité et de solidarité qui unissent le Royaume du Maroc aux pays frères d'Afrique et du Monde arabe.

Vous êtes, en effet, les mieux placés pour comprendre que le passage de la société industrielle à la société du savoir, de l'information et de la communication, dans le cadre d'une mondialisation qui impose des modifications fondamentales dans les modes de production, de consommation et d'échanges, peut constituer une source de progrès et de développement et un facteur d'attraction des investissements, pour les pays qui sauront profiter des technologies de l'information et de la communication. En revanche, cette transition risque d'engendrer davantage de fractures sociales, de marginalisation, d'exclusion et de sous-développement, pour ceux qui seront restés en marge de la révolution numérique, omettant de faire des technologies qu'elle offre, un instrument fondamental au service de leur développement intégré.

Grâce à la grande perspicacité de notre vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II - que Dieu ait son âme -, le Maroc figurait parmi le peloton des Etats qui n'ont pas manqué leur rendez-vous historique avec la révolution numérique, faisant du secteur des technologies de l'information et de la communication, un puissant levier pour gagner les enjeux et les paris que constituent la mondialisation, la compétitivité, l'afflux des investissements productifs et l'emploi des jeunes dont on connaît, par ailleurs, l'engouement particulier pour ces technologies.

Notre pays a su également mettre ces technologies au service de la réforme du système d'éducation et de formation, de l'accélération du processus de réforme de l'administration et de la justice, et du renforcement de la décentralisation et de la déconcentration, outre les possibilités qu'offrent les organismes de réglementation de ce secteur, dans un cadre de concurrence loyale et de transparence, pour la consolidation de l'Etat de droit, dans le domaine des affaires.

Afin de relever ces défis, nous avons œuvré pour que notre pays se dote d'une stratégie bien définie, prévoyant la mise en place d'un réseau qui permette de fournir des prestations variées, conformes aux normes internationales de qualité, ainsi que la libéralisation progressive et

cohérente du secteur des télécommunications. Cette stratégie repose sur l'instauration d'un cadre juridique compatible avec les systèmes des opérateurs internationaux, garantissant la transparence, la probité, et le recours à l'arbitrage, et créant, parallèlement, les conditions propices à la concurrence loyale, dans l'intérêt des consommateurs. Selon ce cadre juridique, cette mission est confiée à l'agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), laquelle s'en est acquittée avec l'impartialité, la compétence et l'efficacité requises.

Cette stratégie de ce cadre juridique avancés ont permis l'attribution de la deuxième licence d'exploitation du téléphone mobile, ainsi que la privatisation partielle de l'opérateur historique, Maroc-Télécom, sa mise à niveau, et la modernisation de ses structures et de ses méthodes de gestion. Tant et si bien qu'il est devenu un exemple à suivre, en matière de mise à niveau des entreprises publiques et de mondialisation de l'économie nationale. Parallèlement, l'union internationale des télécommunications considère que l'expérience marocaine qui a permis l'organisation, la réglementation et le développement de ce secteur, en toute probité, dans une transparence totale et avec tout le savoir-faire voulu, représente désormais une référence et un modèle en la matière. (MAP)

Grâce donc à cette politique cohérente qui a permis de créer un environnement propice à la concurrence, marqué par la baisse des tarifs, l'amélioration des services et leur extension à toutes les franges de la société marocaine, le nombre des bénéficiaires de ces prestations est passé, en moins d'un an et demi, de deux millions à plus de cinq millions d'abonnés aux réseaux de téléphonie fixe et mobile. Ainsi, nous avons réalisé notre grand dessein, visant à démocratiser les moyens de communications et à les rendre accessibles à toutes les couches de notre peuple fidèle et à toutes les régions de notre chère patrie.

Ainsi, nous avons fait de la technologie de l'information et de la communication, un moyen de lutte contre les disparités sociales et régionales, en veillant, dans notre politique, à assurer un équilibre entre les exigences du marché et les impératifs de l'intérêt général. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'un modèle sociétal marocain de citoyenneté, plaçant le développement humain au centre de la révolution numérique. Nous avons pour cela, la volonté de consolider et d'élargir les acquis enregistrés dans la généralisation et la démocratisation de l'accès au téléphone, pour les étendre à toutes les technologies de l'information et de la communication. Nous entendons également renforcer le rôle de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, en poursuivant la libéralisation graduelle de toutes les composantes de ce secteur, dans un cadre juridique rassurant, qui offre une visibilité accrue aux opérateurs et dans lequel les instances concernées, publiques et privées, déploient des efforts concertés, en faisant preuve du même esprit de probité, d'impartialité et de transparence qui a permis à notre pays de réaliser un saut qualitatif dans ce secteur stratégique.

Mesdames et Messieurs,

Grâce à la crédibilité et à la confiance dont il jouit, auprès des grands investisseurs et des opérateurs internationaux -dont la confiance à l'égard des instances de gestion et de réglementation du secteur des télécommunications constitue pour elles un motif d'encouragement qui les incite à poursuivre sa privatisation- le Maroc dispose désormais d'un secteur de télécommunication avancé, et se prévaut d'une forte présence dans les institutions internationales de télécommunication. Il entretient, parallèlement, de bonnes relations de coopération avec tous les pays, notamment les pays frères d'Afrique et du Monde arabe.

Nous tenons donc, à vous assurer de nouveau de la ferme volonté qui nous anime de ne ménager aucun effort pour répondre aux demandes de coopération avec ces Etats. Nous entendons faire de ce secteur un support essentiel de la coopération Sud-Sud, en mettant les technologies modernes d'information et de télécommunication au service du développement de nos pays. nous affirmons, par ailleurs, que le Maroc est disposé à renforcer les autoroutes des organes de réglementation des télécommunications et à mettre en place un cadre approprié pour l'exploitation des réseaux qui les relient entre eux. A cet égard, nous nous réjouissons des perspectives prometteuses que laisse entrevoir la naissance de l'association des instances de réglementation africaines, au Royaume du Maroc, qui a toujours été une terre d'accueil pur les rencontres. Celles-ci ont pour vocation de servir les relations de fraternité africaine et arabe et les rapports de coopération que les pays du sud entretiennent entre eux et avec les pays du Nord, aussi bien pour conforter leur propre développement, que pour servir les idéaux humains de solidarité et de co-développement durable.

En souhaitant la bienvenue aux participants à ce forum, et un séjour agréable au Maroc, leur deuxième pays, nous prions Dieu d'accorder plein succès à leurs travaux.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.»

Fait au palais royal à Tanger, le samedi 26 jourmada II 1422 de l'hégire, correspondant au 15 septembre 2001.

Mohammed VI Roi du Maroc. »

MAP